



## **Budget : note de présentation brève et synthétique conformément à l'article L2313-1 du CGCT.**

### **COMMUNE DE TOURRETTES (-3500 habitants)**

#### **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 M 49 EAU ET ASSAINISSEMENT.**

*Sommaire :*

*I. Le cadre général du budget*

*II. La section de fonctionnement*

*III. La section d'investissement*

*IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation*

#### **I. Le cadre général du compte administratif**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif rapproche les autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur soit l'exécutif local, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Le compte administratif est obligatoire. Il est régi par les principes d'annualité, d'unité, de sincérité et d'équilibre, comme le budget.

Le compte administratif 2017 étant conforme au compte de gestion 2017 du receveur, l'exécutif local a présenté le compte administratif 2017 pour approbation et affectation du résultat le 10 avril 2018.

L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif 2017 et a affecté les résultats le 10 avril 2018.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice 2017.

#### **II. La section de fonctionnement**

##### **a) Généralités**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes afférents au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour le budget de l'eau et assainissement de la commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées par la prestation principale de ce budget soit la distribution de l'eau potable et les redevances s'y rattachant.

Les recettes réelles de fonctionnement 2017 représentent **1 132 983.58 euros**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'achat de l'eau, les redevances pour modernisation des réseaux de collecte et pour pollution de l'eau d'origine domestique et l'entretien des bâtiments et du matériel spécifique d'exploitation.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2017 représentent **763 278.77 euros**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. L'état de la dette du budget M49 (tableau ci-dessous) étant très faible en capital restant dû **3 051.39 €**, la commune pourra dans les exercices à venir utiliser la dette comme levier d'investissement local afin de compléter les ressources propres de la collectivité tout en adaptant au mieux le financement de l'équipement à son mode d'amortissement.

**b) Les principales dépenses et recettes de la section fonctionnement CA M49 2017 :**

011 Charges à caractère général	558 218.01	013 Atténuations de charges	0.00
012 Charges de personnel et frais assimilés	195 500.00	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 111 591.92
014 Atténuations de produits	0.00	73 Impôts et taxes	0.00
65 Autres charges de gestion courante	0.00	74 Dotations, subventions et participations	19 856.98
		75 Autres produits de gestion courante	18.68
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>753 718.01</b>	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>1 137 467.58</b>
66 Charges financières	30.44	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	9 530.32	77 Produits exceptionnels	1 516.00
022 Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0.00		
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>763 278.77</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 132 983.58</b>
23 virement à la section d'investissement	0.00	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	100 386.58
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	312 146.72	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (2)	0.00		
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>312 146.72</b>		
<b>TOTAL dépenses fonctionnement</b>	<b>1 075 425.49</b>	<b>TOTAL recettes fonctionnement</b>	<b>1 233 370.16</b>

### III. La section d'investissement

#### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du BP M49 de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

#### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement CA M49 2017

dépenses	montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	3 036.17	FCTVA	41 912.00
Travaux schémas directeur réseaux et station épuration Etudes et acquisition matériels spécifique d'exploitation	363 029.39	Mise en réserves	0
Participation pour voirie et réseaux		subventions	0
Dépenses (écritures d'ordre entre section)	100 386.58	Produits (écritures d'ordre entre section)	312 146.72
<b>Total général</b>	<b>466 452.14</b>	<b>Total général</b>	<b>354 058.72</b>

### IV. Les données synthétiques du CA 2017 M49 – Récapitulation

#### a) Recettes et dépenses de fonctionnement

- Dépenses réalisées : **1 075 425.49**
- Recettes réalisées : **1 233 370.16**
- Excédent reporté 2016 : **46 652.20**
- Résultat cumulé 2017 : 204 596.87**

#### Recettes et dépenses d'investissement

- Dépenses réalisées : **466 452.14**
- Recettes réalisées : **354 058.72**
- Excédent reporté d'investissement 2016 : **1 193 603.06**
- Résultat cumulé 2017 : 1 081 209.64**

- Reste à réaliser recettes 2017 : **40 877.00**
- Reste à réaliser dépenses 2017 : **285 216.87**

#### b) Etat de la dette

Conforme à l'annexe A2

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Tournettes le 10 avril 2018

Le Maire Camille BOUGE

